



PERCEUSE



PERFORATEUR



BÉTONNIÈRE



TONDEUSE



TRONÇONNEUSE



MOTOCULTEUR

et autres appareils bruyants...

*Pour
la tranquillité de chacun
et de tous, je respecte !*



USAGE

EXCLUSIVEMENT AUTORISÉ

en semaine

→ 8h30-12h • 14h30-19h30

samedi

→ 9h-12h • 15h-19h

dimanche / jour férié

→ 10h-12h